

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2026	Objet : Location du local commercial sis 3 bis rue du Pressoir 94440 Marolles-en-Brie.

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-six, le 12 février à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'avis de la commission Finances et Marchés Publics en date du 09 février 2026 ;

Considérant que la commune dispose d'un local commercial sis 3 bis rue du Pressoir qu'elle propose à la location ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le montant du loyer de ce local commercial ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : PROPOSER ce local commercial à la location.

ARTICLE 2 : FIXER le montant du loyer à 1 500 euros par mois hors charges ainsi qu'une redevance relative au Chiffre d'Affaires hors taxes (C.A.H.T.).

ARTICLE 3 : DEMANDER une caution de 30 000 euros hors charges, au futur locataire.

ARTICLE 4 : DIRE que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

ARTICLE 5 : AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer la convention de location ci-annexée et tous les documents relatifs à cette location.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 12 février 2026

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr